

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2011353CS0404**

**Comité Syndical du 19 décembre 2011**

**Date de convocation : 8 décembre 2011**

**Date d'affichage : 19 décembre 2011**

**OBJET : Communications électroniques - Financement des extensions - Modification des statuts.**

L'an deux mille onze, le dix neuf du mois de décembre à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Roland TELMAR, 1<sup>er</sup> Vice Président délégué.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LAMBERT (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) : .....	104
Quorum : .....	53
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	66
Nombre de procurations au moment du vote : .....	2

(\*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Roulet-Saint Estèphe).*

**Le 1<sup>er</sup> Vice Président**

**Propose** à Monsieur Jean-Pierre COMPAIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, de présenter ce point de l'ordre du jour.

**Monsieur Jean-Pierre COMPAIN expose :**

- Que concernant les extensions des réseaux de communications électroniques, le SDEG 16 récupère la TVA au titre du FCTVA, il convient donc de modifier l'annexe 1 des statuts du SDEG 16 afin que les contributions, participations ou fonds de concours versés par les Communes ou les particuliers le soient hors TVA.

- Qu'actuellement, l'annexe 1 des statuts est la suivante :

<b>➤ Extension des réseaux de communications électroniques</b> (études et câblage non compris)	Contribution Commune et (ou) demandeur	Financement SDEG 16
Tranchées effectuées par le SDEG 16 ou remises par la Commune et (ou) le demandeur	Coût réel TTC	/

**Propose :**

- De modifier l'annexe 1 des statuts, comme suit :

<b>➤ Extension des réseaux de communications électroniques</b> (études et câblage non compris)	Contribution Commune et (ou) demandeur	Financement SDEG 16
Tranchées effectuées par le SDEG 16 ou remises par la Commune et (ou) le demandeur	Coût réel HT	TVA

- Que ces propositions s'appliqueraient aux Communes rurales comme aux Communes urbaines.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**68 voix pour**

**0 voix contre**

**0 abstention**

- Approuve l'ensemble des modifications proposées par le Président.
- Demande à Madame la Préfète de bien vouloir prendre un arrêté modifiant l'annexe 1 des statuts du SDEG 16, comme suit :

➤ <b>Extension des réseaux de communications électroniques</b> (études et câblage non compris)	Contribution Commune et (ou) demandeur	Financement SDEG 16
Tranchées effectuées par le SDEG 16 ou remises par la Commune et (ou) le demandeur	Coût réel HT	TVA

- Autorise le Président à prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*